

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**5 NOVEMBRE 2019**

**Nombre de conseillers :**

Afférents au Conseil Municipal : 7  
En exercice : 7  
Présents : 6  
Votants : 5  
Absent excusé : 1

Date de la convocation : 25/10/2019  
Date d'affichage : 08/11/2019

**D/2019-028**

**Nomenclature « Actes » :**  
**8.8 Environnement**

**OBJET : Accord de principe  
concernant le projet éolien  
VOLTALIA-ANEMOS**

L'an **deux mil dix-neuf** et le cinq novembre, vingt heures cinq minutes, le Conseil Municipal de la Commune de MARLY SOUS ISSY, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la LOI, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Bruno POUCHELET, Maire.

**Présents** : Mmes Anne-Marie ROY, Bernadette CLEMENT

MM. Bruno POUCHELET – Philippe BONDAZ - Jean-Luc BROCHOT – Pascal GONNOT

**Absent excusé** : Daniel PERRAUDIN

**Secrétaire de séance** : Pascal GONNOT

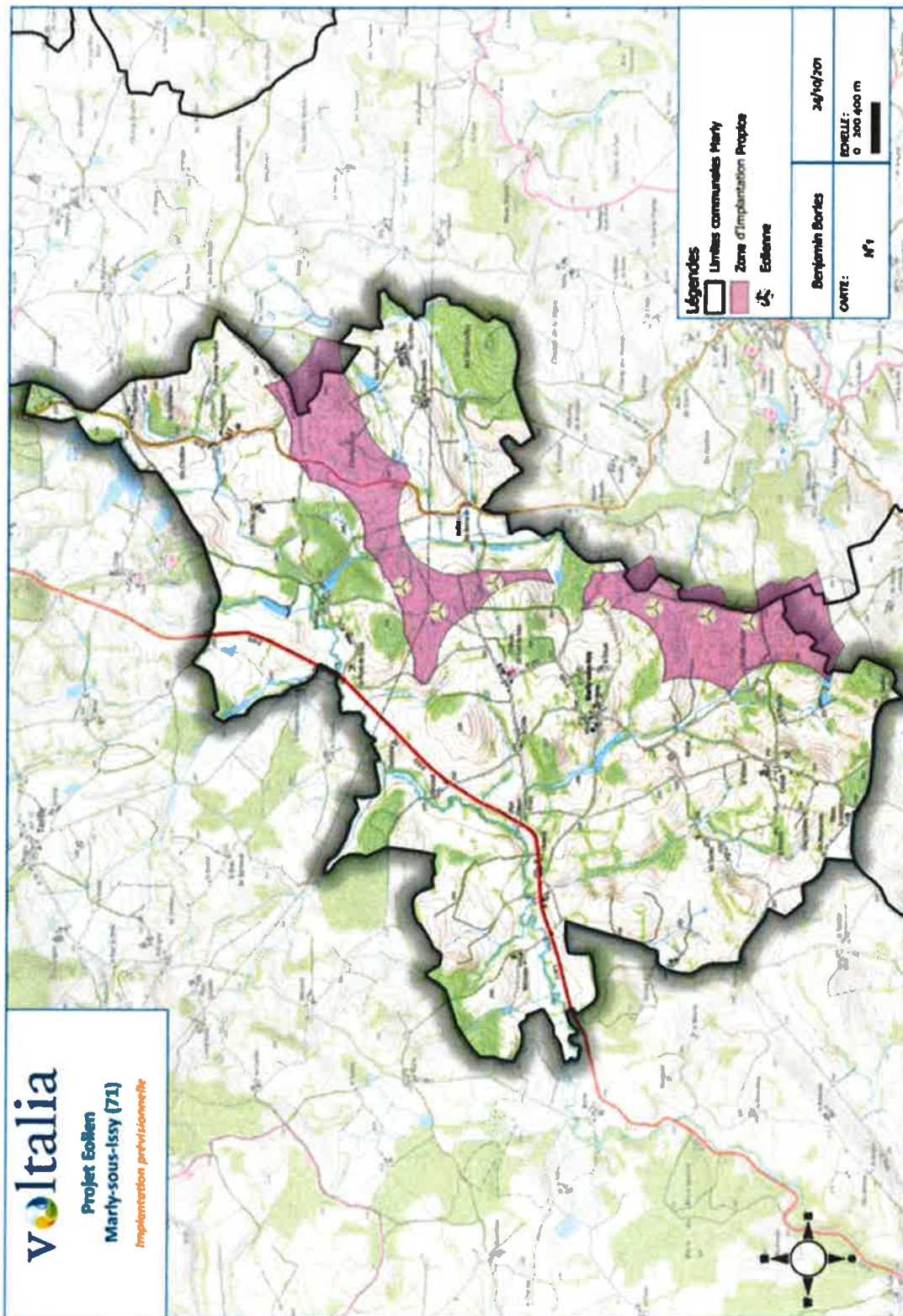
Vu l'ouverture de la séance de conseil par le Maire, Bruno POUCHELET,  
Vu le risque de conflit d'intérêts réel entre sa fonction de Maire et son intérêt privé dans le projet éolien, le Maire quitte la séance et laisse la présidence à M. Jean-Luc BROCHOT, délégation apportée par arrêté municipal n° 2018-008 du 8 juin 2018,  
Vu la présentation du dossier de projet éolien par M. Benjamin BORIES, Chef de projet éolien chez VOLTALIA et de M. Laurent LAMOUR, Responsable développement Nord-Est chez ANEMOS,  
Considérant que le projet porte sur l'installation de sept éoliennes sur la commune de MARLY-SOUS-ISSY, sur une prévision d'une puissance totale projetée d'environ 31,5 MW,  
Considérant l'annexe 1, mise en pièce jointe à la présente délibération, représentant le plan d'implantation prévisionnelle du parc éolien à la date du 5 novembre 2019,  
Considérant la demande de VOLTALIA invoquant l'avis du Conseil Municipal pour l'émission d'un accord de principe sur ce projet éolien sur le territoire communal,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **par 3 voix pour, 1 voix contre et 1 vote blanc,**

- ACCEPTE l'accord de principe concernant le projet éolien VOLTALIA-ANEMOS pour la mise en œuvre des études afférentes à celui-ci.
- PREND connaissance du calendrier prévisionnel de l'état d'avancement du projet :
  - fin 2019 : finalisation des études écologiques et techniques de faisabilité nécessaire au dossier d'autorisation,
  - début 2020 : dépôt du dossier en préfecture,
  - mi-2020 : enquête publique.

**Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus,  
Au registre suivent les signatures,  
Pour copie conforme.  
Bruno POUCHELET, Le Maire,**

## Annexe 1 : Zone d'implantation et Implantation prévisionnelle du parc éolien au 05/11/2019



NOTE : L'implantation finale du parc éolien est susceptible d'évoluer